

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 à 19 h**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absents excusés : DUCROS Adeline (donne pouvoir à MOLLARD David), PAYAN Jean-Christophe (donne pouvoir à CHAMPETIER Christophe).

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Participation des communes pour les frais de scolarité des élèves extérieurs 2023-2024

M. le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer le prix de la scolarité pour les élèves extérieurs, à facturer aux communes, à hauteur des frais engagés pour l'année scolaire. Pour information, le regroupement des 2 écoles a permis une économie des coûts de fonctionnement d'environ 500 € par élève. Au vu du tableau des dépenses-recettes 2023/2024, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la scolarité à 1293 € par élève.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Prix du repas cantine 2024-2025

La convention de Plein Sud (fournisseur cantine) définit le repas pour l'année 2024-2025 à 3.83 € TTC, à partir du 1^{er} septembre 2024. M. le Maire propose de fixer le prix du repas à 3.85 €.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Tarifs de location du matériel communal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location du matériel mis à disposition des administrés (tables, bancs, barbecue), le but étant d'avoir un suivi lors des règlements avec la trésorerie.

Tables et bancs :

- Jusqu'à 25 personnes : 5 €
- Jusqu'à 50 personnes : 10 €
- Jusqu'à 100 personnes : 20 €
- La totalité des tables et bancs : 30 €

Barbecue : 10 €

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Décision modificative Assainissement

Des problèmes au niveau de Lavabre et fuite sur un réseau d'assainissement, RD 255, ont provoqué un dépassement sur les dépenses de fonctionnement. Il faut donc ajouter des crédits au chapitre 011.

Art.	Dépenses
6061 (011) Fournitures	1 000,00
61523 (011) Réseaux	3 000,00
648 (012) Autres charges de personnel	- 4 000,00

Délibération votée à l'unanimité.

5°) Décision modificative Frais d'études école/traversée du village

Afin de récupérer la TVA sur les frais d'études en 2026, il est nécessaire d'établir une décision modificative.

Art	Dépenses	Art.	Recettes
2131 (041) Bâtiments publics	148 679,28	203 (041) Frais d'études	864,00
		203 (041) Frais d'études	147 815,28
TOTAL	148 679,28		148 679,28

Délibération votée à l'unanimité.

6°) Décision modificative Eclairage public/France télécom

Il est nécessaire d'alimenter le compte 21538 afin de régler la totalité de la facture concernant l'enfouissement des réseaux, quartier La Rivière.

Art.	Dépenses
21538 (21) – 93 autres réseaux	2 600,00
231 (23) – 92 Immobilisations corporelles	- 2 600,00

Délibération votée à l'unanimité

7°) Questions diverses

Travaux :

- Voirie communale : le classement de la voirie communale concernant les places et les rues est en cours de révision afin de récupérer de la DGF (dotation globale de fonctionnement),
- Commission communale patrimoine : des panneaux seront installés, place de la boulangerie ; ils permettent de retrouver l'historique de St Sauveur, des circuits de randonnées, un circuit avec un QR code ; ils seront opérationnels au printemps 2025,
- Eboulement du talus dû aux intempéries, en bordure de la maison de Jean-Marie DELAUZUN ; des travaux seront effectués courant 2025,
- Evacuation des bois tombés lors des différents orages,
- Travaux de goudronnage à Lavabre, curage des fossés et mise en place de gravier dans plusieurs quartiers,
- Problèmes récurrents des chats et chiens errants avec leurs déjections (cela devient insupportable) !
- Travaux d'entretien au cimetière pour préparer la Toussaint.

Courriers reçus :

- ONF : prolongation des coupes de bois de 9 mois, soit jusqu'au 15/03/2025, **seuls les affouagistes titulaires d'une coupe** ont la possibilité d'aller couper le bois restant,
- Tribunal administratif : troubles de voisinage ; courrier d'Anne-Laure JOUBERT adressé à chaque conseiller,
- L'Italiano de Méjannes le Clap souhaite installer son camion pizza le jeudi soir, place de la boulangerie ; le conseil municipal donne son accord pour la période d'octobre 2024 à mars 2025,
- PAYAN Jean-Loup demande de pâturage dans les bois communaux pour son troupeau de brebis ; le conseil municipal donne son accord,
- M. BREVET souhaite acquérir une partie de la voie communale jouxtant sa parcelle, rue Albert Arnavielle ; il s'avère que la voirie communale ne peut être cédée, il a donc été établi un arrêté de voirie portant alignement individuel comme indiqué au conseil municipal du 14/10/2021,
- Liberté communale pour le maintien des compétences « eau et assainissement » ; La commune de St Sauveur étant en régie pour l'assainissement, le prix reste raisonnable par rapport aux autres communes. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement nous conforte dans cette optique.

Infos :

- ZAN (zéro artificialisation des sols) ; une étude relative à l'urbanisme sur les 10 dernières années, en est en cours, en collaboration avec la Communauté de Communes,
- Abri vélo : l'emplacement est trouvé place de la boulangerie et des pistes sont en cours pour trouver un fournisseur,
- Le repas des aînés aura lieu le 17 mai 2025,
- La fibre arrive et sera opérationnelle fin 2025 selon Ardèche Drôme numérique,
- Une nouvelle association sur St Sauveur : Namako, dont le Président est M. Jean-François BLEU ; le but est de soutenir un internat qui héberge 20 enfants à Mahambo, Madagascar,
- Fermeture du secrétariat du 28/10 au 31/10.

Fin de séance à 20 h 30

Signature